

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Fromentières

De : >

Date : 07/11/2023 à 14:09

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

M. Le commissaire enquêteur,

Je voudrais vous exprimer mon opposition à ce projet. Nous en sommes à trois enquêtes publiques en trois mois dans notre secteur ; l'année dernière notre village de Corrobert a réussi à en éviter une grâce à une consultation de ses habitants qui a rejeté à 75% le projet d'un promoteur.

Il serait je pense judicieux d'évaluer l'impact de tous ces projets sur les populations qui vont se retrouver encerclées par des dizaines d'éoliennes car nous savons bien que dès lors qu'un de ces projets aura débuté les autres vont pousser comme des champignons.

La majorité de la population est installée dans nos petits villages de campagne pour son calme et son paysage et non pas pour y voir s'installer des machines énormes qui polluent visuellement les paysages de jour comme de nuit. Tout le monde ne ferme pas ses volets à la nuit tombée et les lumières clignotantes rouges ne seront pas, je pense les bienvenues dans les foyers environnants. Des machines qui assourdissent de par leur bruit (énorme en cas de vents forts) et empêchent les oiseaux (le peu qu'il reste) de migrer correctement. Tout ça avec des arguments toutefois discutables quand on sait qu'il est impossible de stocker l'énergie produite par celle-ci, les tonnes de bétons servants de socles et beaucoup de doutes sur le recyclage et le démantèlement de ces éoliennes. Il n'y a pas besoin de faire de grandes écoles pour savoir que le provisionnement pour le démantèlement est dérisoire par rapport aux coûts réels.

Les projets se rapprochent dangereusement des paysages de vignobles qui sont aussi des valeurs sûres pour le tourisme et qui j'en suis certain auront un effet néfaste sur celui-ci.

Je vous demande Monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir prendre en compte l'avis des populations quant à la prolifération des projets et plus précisément pour cette fois celui de fromentières.